

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Chantal Mainville	Numéro de permis 1029008	Date d'inspection Le 15 juin 2022	
Nom de l'établissement Halte scolaire L'Univers des Petits		Numéro de téléphone (506) 764-2978	
Adresse 1191 rue des Fondateurs Paquetville NB E8R 1A9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les documents affichés à la porte sont conformes.
  - Les dossiers financiers sont tenus sur les lieux d'exploitation.
  - Chaque enfant à un espace d'accès facile est prévu pour ranger les effets personnels.
- Les choses sont séparées sur les tables de la cafétéria.

Pendant ma surveillance, les enfants jouent à l'extérieur, par la suite entrer pour laver les mains et prendre leur collation.

original signé par  
Sylvie Richardson

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 15 juin 2022

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Vicky Cormier

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 juin 2022

\_\_\_\_\_  
Date